

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

Date de convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient convoqués : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Était absent : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Benoît NEVEU

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°21-2025 : Subvention aux associations 2025

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été prévu une enveloppe globale au compte 65748 « Autres personnes de droit privé ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes

ASSOCIATIONS COMMUNALES (qui ont fait la demande) :

Comité de Jumelage-Coopération Archigny - Wawa2	300€
Les Cousins Acadiens du Poitou	300€
L'Association Dem'Arch Coopérative	600€
Moto Club Archigny Les Pédaches	500€
L'ACCA Archigny	500€
Les Amis de la Laiterie Coopérative	150€
L'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny	500€
Amical Sportive d'Archigny	300€

ASSOCIATION NON COMMUNALES :

Parole de Chat	500€
ADMR	900€
La Ligue Contre le Cancer	200€

TOTAL DES SUBVENTIONS :

4750€

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Archigny

Le Maire, Jacky ROY

AR Prefecture

086-218600096-20250409-DL_21_2025-DE
Reçu le 10/04/2025